

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025 RÈGLEMENTS 2024-17, 2024-18, 2024-19 ET 2024-20

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

- **QUE** lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté les règlements suivants :
 - Règlement 2024-17 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation à ses membres;*
 - Règlement 2024-18 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation à ses membres;*
 - Règlement 2024-19 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation à ses membres;*
 - Règlement 2024-20 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation à ses membres;*
- **QUE** ces règlements ont pour objet l'approbation du budget de fonctionnement des quatre (4) Sociétés de développement commercial situées sur le territoire de l'arrondissement;
- **QUE** ces règlements entreront en vigueur en date du **1^{er} janvier 2025**;
- **QUE** ces règlements seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2024.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko